

AIR FRANCE La manne consacrée par l'entreprise aux avantages sociaux est au cœur d'un scandale

LES CAISSES PERCÉES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

ANGELINE BENOIT

Les salariés d'Air France auraient été floués par ceux qui sont censés leur garantir des avantages. Le Comité central d'entreprise, un des plus puissants de France, est dans la tourmente pour sa gestion pilotée par la CFDT entre 2007 et 2009. Un article publié hier par *Le Figaro* fait état d'« un trou de 21 à 24 millions d'euros » dans les comptes et indique qu'il doit être confirmé dans un audit attendu par l'équipe qui a repris les rênes du CE en novembre. Un CCE extraordinaire pourrait décider aujourd'hui de porter plainte. « Nous irons jusqu'au bout », a clamé la CFDT. « Nous avons formulé des doutes à de nombreuses reprises », a estimé un porte-parole du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), dont un représentant a temporairement pris la tête du CCE.

Un voyage à 28 000 €

Ce trou « inexplicable » relèverait, pour 95 %, d'une mauvaise gestion et pour 5 %, d'un possible enrichissement personnel, d'après *Le Figaro*. Le quotidien évoque des dépenses non justifiées avec



Plus de 20 millions d'euros manqueraient dans les comptes du CCE de l'avionneur.

des cartes bancaires au nom du CE, des milliers d'euros envolés en draps de bain ou encore un voyage aux Etats-Unis à 28 000 € d'un frère de l'un des dirigeants du CCE. Des informations aussitôt démenties, notamment par la CFDT, qui envisage de porter plainte pour diffamation. Pour les anciens élus du bureau, il n'y a pas de trou dans le budget, mais

« un problème récurrent de décalage de trésorerie ». Une explication confirmée par la direction d'Air France, qui affirme « ne pas avoir connaissance » du rapport d'audit à ce stade et ne dispose « d'aucun pouvoir d'intervention ». De son côté, le gouvernement a déclaré qu'il allait « demander des explications » au président d'Air France. ■

LES ACCUSATIONS ULCÈRENT LES SYNDICATS SORTANTS DU CE

« Encaisser 3 000 € par mois pour des draps de bain ? » La CFDT, la CFE-CGC et, dans une moindre mesure, FO, qui contrôlaient le bureau du comité d'entreprise (CE) d'Air France jusqu'en novembre, ne décolèrent pas. « On est à la limite des propos diffamatoires. Ces serviettes ont été achetées pour les centres de vacances des enfants des salariés, qui requièrent de nombreuses commandes de matériel. Aucune somme n'a été engagée sans justificatif », s'insurgeait hier Gilles Nicoli, secrétaire général de la CFDT Air France, le premier syndicat sur le banc des accusés. Le syndicaliste rappelle que son organisation a voté le recours à un audit, le 4 septembre, face aux rumeurs. « Ce genre de bruits, c'est un classique quand un CE a autant d'in-

fluence et d'argent que celui d'Air France. Cela suscite forcément des luttes de pouvoir. Mais le déballage d'aujourd'hui ne correspond en rien à la réalité, et il n'est profitable ni aux salariés ni à leurs représentants. »

La CFDT nie aussi que le CE du personnel navigant gère mieux son argent que les autres. « C'est surtout qu'ils ne reversent pas leur contribution de solidarité au CCE central », affirme Nicole Donnat, secrétaire CFDT du CE commercial. Contrairement aux pilotes, les CE des sept autres catégories (siège, informatique, etc.) reçoivent une subvention en fonction du nombre de salariés et non du niveau des salaires, pour compenser les écarts de rémunérations. ■

A. B.

PRESTATIONS SOCIALES

Si les navigants contrôlent tout, les sept autres CE d'Air France délèguent les activités sociales (vacances, restauration, etc.) au CCE central. En revanche, ils gardent les prestations locales (garde des enfants le mercredi, aide juridique, tickets cinéma, chèques emploi-service, spectacles, piscine, etc.) qu'ils adaptent aux besoins des salariés qu'ils couvrent. Avec 80 % de salariés, le CE commercial privilégie le chèque emploi-service et la garde d'enfants.

DES PRÉCÉDENTS RETENTISSANTS

D'autres comités d'entreprise (CE) que celui d'Air France ont été épinglés.

EDF-GDF, notamment, a fait l'objet de rapports cinglants de la Cour des comptes en 2005 et 2007. A la SNCF, une information judiciaire pour abus de confiance avait été ouverte en 2006 concernant le CE de Lyon. Chez Eurodisney, une enquête a été lancée récemment après une plainte de FO pour malversations et escroquerie.

« Il n'existe aucune règle de certification des comptes, ni contrôle officiel du budget. »

De fait, les comités d'entreprise ne sont soumis à aucune obligation de contrôle des comptes, soulignait hier le site d'information économique e24.fr. Tous les ans, les élus du CE doivent arrêter les comptes et les présenter au personnel. Mais il n'existe aucune règle de certification des comptes, ni contrôle officiel du budget. « Le commissaire aux comptes de la société n'a pas le droit d'y mettre son nez, et si beaucoup de comités font appel à des experts-comptables, ils n'y sont pas tenus par la loi », a expliqué au site Internet Frédéric

SEL AHMET / SIPA



Le CE d'EDF avait été mis à l'index par la Cour des comptes en 2005 et 2007.

Aouta, rédacteur en chef adjoint du Guide comité d'entreprise aux Editions Législatives. « La plupart des comités ne sont pas opaques, et la grande majorité des élus veut bien faire », relativisait toutefois Michel Bohdanowicz, vice-président de l'ordre des experts-comptables de Paris, également interrogé par e24. ■

A. B.

HORS NORMES

Créés en 1946, les CE sont imposés par la loi à toute société de 50 salariés ou plus.

En général modestes, ils sont parfois de véritables entreprises au sein des entreprises.

Ceux d'EDF ou d'Air France emploient des centaines de personnes et brassent des millions d'euros.

Le CCE d'Air France, qui compte 300 salariés, gère notamment des centres de vacances, des sorties culturelles et des aides à la petite enfance pour les 63 000 agents.

La compagnie lui verse l'équivalent de 3,11 % de la masse salariale chaque année (87 millions d'euros en 2009). Un énorme budget, supérieur au minimum de fonctionnement de 0,2 % qu'impose la loi. Le CCE perçoit 45 millions et distribue le reste aux huit CE couvrant les catégories de personnels.



ÉDITION DE PARIS

GRAND PARIS



COCKTAIL MORTEL À SAINT-GERMAIN

Jessica Davies, nièce d'un ministre britannique, comparait depuis hier à Versailles pour l'homicide volontaire d'un amant d'un soir. P.3

AIR FRANCE

LE CE A DU PLOMB DANS L'AILE

Les comptes du Comité central de l'entreprise, géré par la CFDT, font apparaître un trou « inexplicable » d'au moins 21 millions d'euros. P.11

CINÉMA

ROHMER, UN ARTISTE QUI CONTAIT



Le cinéaste le plus secret de la Nouvelle Vague est mort, hier à Paris, à l'âge de 89 ans. P.14

PARIONSSPORT!

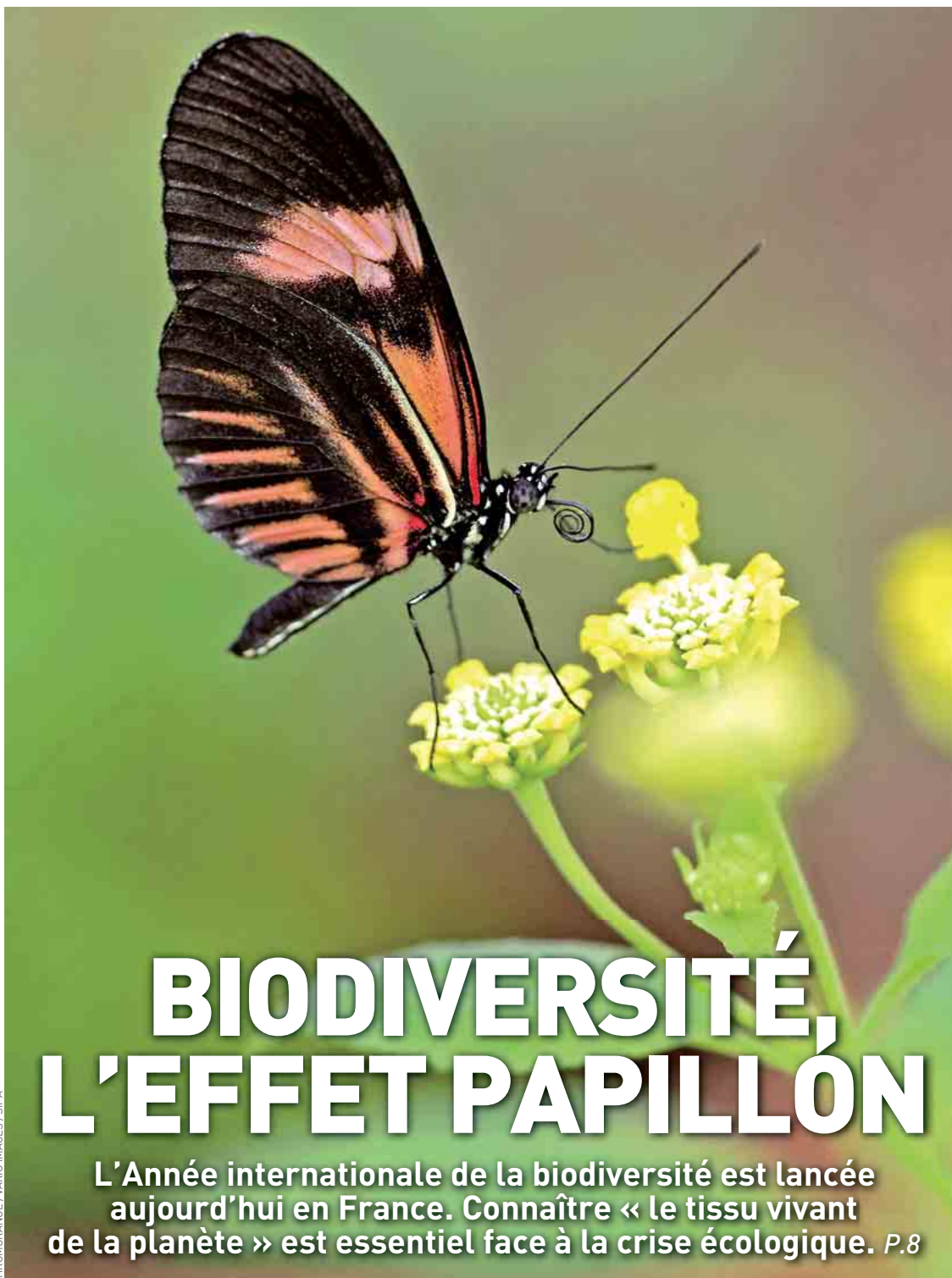


VOUS REPRENDREZ BIEN UNE PETITE COUPE ?

(en pages sport)

www.20minutes.fr

MARDI 12 JANVIER 2010 N° 1747



BIODIVERSITÉ, L'EFFET PAPIILLON

L'Année internationale de la biodiversité est lancée aujourd'hui en France. Connaître « le tissu vivant de la planète » est essentiel face à la crise écologique. P.8

Imprimé sur du papier recyclé, ne jetez pas ce journal sur la voie publique : donnez-le. Merci !

(Publicité)

PASSEZ AU STAND SANS ATTENDRE !
Du 1er décembre 2009 au 31 janvier 2010

DUNLOP **Continental** **VÉHICULES TOUTES MARQUES**

1 ACHETÉ = 1 OFFERT*

* Voir conditions en pages intérieures.

RENAULT RETAIL GROUP

www.renaultparis.fr

>>> Toutes vos arrivées au meilleur prix



(Publicité)